

vain anonyme, que l'on croit être un ancien député républicain, évincé de nos Chambres par la jalousie et la mesquinerie des partis, trace avec un véritable talent la déplorable situation où nous ont conduits les fautes accumulées des dernières années, et la destinée plus triste encore qu'elles nous préparent, si l'on ne réagit contre elle.

Il voit avec raison dans la faiblesse coupable des hommes modérés, dans leurs perpétuelles capitulations de conscience, dans l'abdication de la première Chambre, sous l'hypocrite prétexte de concessions opportunes, la cause principale de l'état chaotique où nous sommes tombés. C'est, comme lui, dans le Sénat, qui contient tant d'hommes expérimentés et capables, que nous voyons la dernière ressource qui puisse tirer la France de l'anarchie. L'anarchie, ce n'est pas seulement le spectacle de la lutte dans la rue, de la guerre civile déchaînée; non, à côté de cette anarchie violente et retentissante, il en est une plus trompeuse, plus sourde, en apparence plus bienveillante en définitive, mais aussi plus dangereuse, c'est l'absence de gouvernement, c'est l'instabilité des lois, l'ébranlement de tout le personnel administratif et gouvernemental.

Or, cette anarchie-là, nous y sommes en plein; chaque jour nous nous y enfonçons davantage. Pendant que l'on poursuit à Lyon les anarchistes théoriques, nos députés et nos ministres, comme les anarchistes pratiques et inconscients, désorganisent et détruisent peu à peu tous les rouages qui font qu'une société est une société.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du vendredi 16 février 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Les membres des familles ayant régné en France

M. DE VESDES dépose un projet de loi, voté par la Chambre des députés, relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France, et demandant leur régence.

L'urgence est déclarée.

Le projet est renvoyé à la commission précédente.

M. LE PRÉSIDENT invite la commission à se réunir immédiatement.

La séance est suspendue jusqu'à trois heures.

La séance est reprise à trois heures.

Rapport de M. Allou

M. ALLOU, rapporteur, lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi voté par la Chambre des députés, et relative à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France.

Messieurs,

La Chambre des députés n'a point accueilli le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France.

Messieurs,

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

« Ce n'est pas en vain que nous avons vu le Sénat voter le projet substitué par le Sénat à celui qui avait été voté par la Chambre des députés, et relatif à la situation des membres des familles qui ont régné sur la France. »

Embarras diplomatique

Paris, 16 février.

C'est jeudi prochain que le comte Dacardel doit remettre entre les mains de l'empereur François-Joseph les lettres qui mettent fin à sa mission d'envoyé extraordinaire de France près le gouvernement austro-hongrois.

Il est certain que l'ambassade de Vienne ne sera pas immédiatement pourvue d'un titulaire. D'un côté, les candidats possibles sont rares; d'autre part, l'ambassade d'Autriche à Paris, devant rester vacante jusqu'au mois de mars, le gouvernement français n'a pu protester tout natrel pour reculer, jusqu'à ce moment, le choix de son représentant près le cabinet austro-hongrois.

M. Cléry

Le *Voltaire* confirme que, pour raisons de santé, M. Cléry retire sa candidature dans le 30^e arrondissement de Paris.

Un vœu révolutionnaire

Paris, 16 février.

Au Conseil municipal de Paris M. Joffrin a déposé la proposition suivante :

« Considérant que la faiblesse des membres du parlement et la complication d'un grand nombre d'entre eux, après un mois de débats stériles qui ont déterminé une crise dont les travailleurs et les commerçants sont les premiers victimes; et que, par suite, l'impunité des conspirateurs monarchiques et des prétendants :

« Considérant que la République court un danger, que ses élus, les plus directs de la capitale républicaine ont le devoir de se préoccuper, qu'il importe de ne priver Paris d'aucune des forces révolutionnaires appelées à le défendre contre une agression monarchique possible; et que le vœu d'une amnistie entière pour les condamnés politiques de Lyon et de Paris, en faveur de l'abandon des poursuites judiciaires :

« La droite déclare s'abstenir. »

Le préfet de la Seine fait observer qu'un pareil vœu sort des attributions du conseil.

L'ordre du jour pur et simple est rejeté par 31 voix contre une.

M. Dreyfus reprend le vote de M. Joffrin en supprimant les considérants.

Ce vœu est alors adopté par 28 voix contre une.

Les agents commissionnés des chemins de fer

Paris, 16 février.

La commission relative aux rapports des Compagnies des chemins de fer avec leurs agents commissionnés va ouvrir une enquête auprès des Compagnies et des agents. Elle entendra jeudi M. de Janzé.

Troubles à l'Université de Montpellier

Montpellier, 16 février.

Un certain nombre d'élèves de l'enseignement spécial, deuxième année, se sont mutinés à cause de la suppression du congrès du mardi-8788.

Chaque élève ont été renvoyés.

L'ordre est parfaitement rétabli.

Les événements de Tunisie

Tunis, 16 février.

Vers 4 heures du soir, un lieutenant de zouaves a reçu sur la tête un violent coup de bâton d'un Arabe, qu'il avait rencontré dans la rue et qui avait écarté de la main pour se faire un passage.

Cet officier a eu le crâne ouvert, mais on espère que sa vie n'est pas en danger.

Le soldat qui l'a relevé a demandé aussitôt main-forte aux commerçants qui avaient été témoins de l'agression, pour arrêter le coupable. Les commerçants s'y étant refusés, ont été arrêtés quelques minutes après, ainsi que l'Arabe, et remis aux autorités tunisiennes.

Les obsèques de la duchesse de Chaulnes

Paris, 16 février.

Ce matin, à huit heures, à eu lieu, à l'église Saint-Thomas d'Aquin, le service funèbre de Mme la duchesse de Chaulnes, née princesse Galitzin.

L'église était entièrement tendue de draperies noires, avec couronnes et couronnes aux armoiries de la duchesse. Un riche catafalque était dressé dans le chœur, mais le cercueil n'y a pas été placé. Il est resté dans le caveau de l'église où il avait été déposé hier.

Aucun acte d'ovation n'avait été adressé pour les obsèques de la duchesse.

M. l'abbé Ravallin, curé de Saint-Thomas d'Aquin, qui avait fait hier la levée du corps de l'Allemagne, a dit la messe et donné l'absoute.

ÉTRANGER

Le prince Napoléon à Rome

Rome, 16 février.

Le *Rassognia* annonce que le prince Napoléon est attendu à Rome, où il doit rester peu de jours.

Le *Giornale* dit que le prince Napoléon se montre satisfait de son entrevue avec l'empereur.

L'annexion de l'Égypte

Il est bruit dans le monde politique d'une convention d'annexion négociée entre l'Angleterre et la Turquie.

Aux termes de ce traité, et moyennant une somme déterminée, le sultan renoncerait au tribut annuel qui lui est payé par le khédive.

Le décret de l'annexion de l'Égypte à la Porte se trouverait ainsi rompu, et la politique d'absorption que pratique l'Angleterre dans la vallée du Nil, grâce au vote mémorable émis par notre Chambre le 29 juillet dernier, recevrait son couronnement.

Nous ne croyons pas nous tromper en insistant sur l'exactitude de ces renseignements. Ils sont, d'ailleurs, conformes à l'attitude actuelle de la Grande Bretagne vis-à-vis de l'Égypte.

Les obsèques de Wagner

Bayreuth, 16 février.

La dépouille mortelle de Richard Wagner partira de Venise samedi et arrivera le dimanche soir. Elle sera transportée solennellement de la gare à la villa Wahnfried dans la journée de lundi.

On n'a pas pris, jusqu'à présent d'autres dispositions.

Berlin, 16 février.

Le *Courrier de la Bourse* annonce qu'un monument à la mémoire de Richard Wagner sera érigé, à Berlin, le 25 de ce mois.

L'Intention d'organiser dans toute l'Allemagne une souscription pour l'érection d'une statue à Wagner. Ce monument sera érigé ou à Leipzig, lieu de naissance du compositeur, ou à Nuremberg, ville que Wagner a peuplée dans ses œuvres artistiques.

Venise, 16 février.

Le cercueil renfermant les dépouilles mortelles de Wagner déposé dans un wagon richement décoré est parti cette après-midi pour Bayreuth, accompagné de la famille du défunt. Une vingtaine de couronnes avaient été déposées autour du cercueil.

Le pro-syndic, le préfet, le lycée musical, le cercle artistique ont accompagné le convoi jusqu'à la gare.

Arrivé à la gare, le président du lycée a prié M. Gross de se faire l'interprète auprès de la famille de Wagner, de la profonde douleur de la ville de Venise.

Les journaux publient aujourd'hui une lettre du président du lycée, annonçant qu'il a été chargé par la famille de Wagner de remercier les Vénitiens, tous les Italiens, des marques de sympathies qu'ils ont données à son domicile l'occasion de la mort du grand compositeur.

Le syndic de Rome a transmis à M. Wagner les regrets de la population romaine.

Les inondations aux États-Unis

New York, 16 février.

On mande de Cincinnati :

La crue de l'Ohio a atteint, on l'espère, son maximum. Des secours pour les inondés arrivent de toutes parts.

On craint qu'un épidémie ne se déclare dans plusieurs districts, à la suite des inondations. Plusieurs commissions sanitaires s'organisent.

A bord de La Galissonnière

Paris, 16 février.

Le roi et la reine, accompagnés d'une partie de la cour, ont fait, hier, une visite officielle à l'amiral Courat, à bord de La Galissonnière.

Les événements d'Irlande

Dublin, 16 février.

Un employé du bureau des travaux publics a été arrêté aujourd'hui comme complice des assassinats de fonctionnaires.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce extérieur.

Le *Journal officiel* publie le relevé des importations du mois de janvier 1883. Nous avons importé pour 303,462,000 fr. de marchandises, et nous n'en avons exporté que pour 197,667,000 francs.

Les importations dépassent donc les exportations de 105,795,000 fr., c'est-à-dire de plus de 51 p. 0/0.

Le tableau reproduit par le *Journal officiel* donne les résultats du mois de janvier 1883 avec ceux du mois de janvier 1882, et il ressort de cette comparaison que l'excédent de l'importation sur l'exportation qui est aujourd'hui de 105,795,000 fr. n'était, l'année dernière, que de 151,384,000 fr. La situation de notre commerce extérieur ne fait donc que s'aggraver. Cependant, si on veut se rendre un compte exact du chemin parcouru depuis la crise industrielle, agricole et commerciale, ce n'est pas avec le mois de janvier 1882 qu'il faut comparer le mois de janvier 1883, mais bien avec le mois de janvier 1875. C'est ce que nous allons faire dans le tableau suivant, dressé d'après les chiffres officiels de l'administration des douanes :

Importations 1883 1875

Objets d'alimentation..... 127,122,000 48,371,000

Matières nécessaires à l'industrie..... 179,238,000 147,074,000

Objets fabriqués..... 47,092,000 35,641,000

Autres marchandises..... 14,752,000 10,182,000

Totaux..... 368,104,000 341,268,000

Exportations 1883 1875

Objets d'alimentation..... 59,916,000 72,551,000

Matières nécessaires à l'industrie..... 40,048,000 34,930,000

Objets fabriqués..... 9,958,000 12,357,000

Autres marchandises..... 10,670,000 853,500

Totaux..... 110,692,000 120,691,500

En janvier 1875 nous avions importé pour 211,896,000 fr. de marchandises, et nous en avions exporté pour 206,575,000 francs. L'exportation dépassait alors l'importation de 24,700,000 francs.

Notre exportation de janvier 1883 est inférieure de 68,908,000 francs à notre exportation de janvier 1875 et l'importation étrangère s'est accrue, dans la même période, de 126,938,000 fr. Il y a là un fait qui impressionne les esprits et qui prévient l'existence des pays en Europe, pas de pays dans le monde entier dont le commerce extérieur ait éprouvé un pareil désastre.

Toutes les branches de la production nationale sont également atteintes.

De 48,371,000 francs l'importation des objets d'alimentation est montée à 127,122,000 francs pendant que l'exportation est descendue de 72,551,000 fr. à 59,916,000 fr. Est-ce que les marchandises réalisées sont toutes responsables d'un état de choses si préjudiciable à l'agriculture ?

De 35,641,000 francs l'importation des produits manufacturés est montée à 179,238,000 francs, et l'exportation de ces mêmes produits est tombée de 12,357,000 francs à 87,681,000 francs, soit une perte de 49,777,000 francs, de près d'un tiers. Notre industrie s'amoindrit tous les jours; nous cessons d'être les fournisseurs de l'étranger, pour devenir tributaires des Anglais et des Allemands, des Belges, des Italiens et même des Espagnols.

Les plaintes sont générales. L'agriculture, l'industrie, le commerce ne cessent d'appeler l'attention de nos Chambres et du Gouvernement sur la détresse du négoce français et de la